

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS

INSCRIPTION

La directrice procède à l'inscription sur demande des familles

- Documents à fournir:
 - fiche d'inscription dûment remplie
 - photocopie du carnet de vaccinations
 - brevet de natation (si obtenu)
 - Un certificat médical pour la pratique sportive pourra vous être demandé pour les mini camps

La fiche d'inscription et la copie des vaccins doivent être **OBLIGATOIREMENT** remis au plus tard le jour de la venue de l'enfant. La direction se donne le droit de refuser l'enfant si les documents ne sont pas joints.

Les inscriptions au centre devront être faites le vendredi pour la semaine suivante.

L'ACCUEIL DES ENFANTS

Les horaires de l'accueil de loisirs sont de 7h30 à 18h00

Nous vous proposons 3 possibilités d'accueil:

- le matin avec ou sans le repas: 7h30 à 12h00 /13h30
- l'après midi avec ou sans repas : 12h00/13h30 à 18h00
- la journée avec ou sans repas: 7h30-9h00 à 17h00-18h00

Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires et de confier leurs enfants à un animateur de la structure. En dehors des horaires d'ouverture, les animateurs et directeur ne seront pas responsables de vos enfants. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident ou autres.

En cas d'impossibilité occasionnelle de reprendre votre enfant, merci d'en prévenir la direction dans les plus brefs délais.

Les enfants auront en aucun cas le droit de quitter la structure seuls, sauf pour les enfants dont les parents ont signé une autorisation écrite.

Les parents devront également signer une autorisation pour toutes personnes habilitées à venir chercher leur enfant. L'enfant ne pourra être confié à une autre personne que sur demande écrite.

CANTINE

Les inscriptions à la cantine devront être **OBLIGATOIREMENT** faites le **vendredi** pour la semaine suivante. Passé ce délai, l'accueil de loisirs ne pourra prendre en charge le repas de votre enfant.

Concernant, les enfants qui doivent suivre un régime spécifique ou allergies alimentaires, merci de le signaler sur la fiche sanitaire et d'en informer la direction, pour une meilleure prise en charge du service.

Dans un but pédagogique, nous souhaitons que les enfants goûtent tous les aliments proposés, sans pour autant les obliger à finir leur assiette

HYGIENE, SANTE ET SECURITE

Il est souhaitable de garder à la maison les enfants fiévreux ou qui risquent de contaminer les autres. Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sauf pour ceux qui ont un traitement auquel cas il nous faut **OBLIGATOIREMENT** l'ordonnance du médecin.

Pensez à habiller vos enfants avec des vêtements qui ne craignent pas. Pour les petits merci d'apporter un change pour les petits accidents.

Les objets de valeur et dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

ABSENCE

Pour toute absence de votre enfant sur la structure, vous devez en prévenir la direction 48h avant. Dans le cas contraire, sauf pour cause de maladie (un certificat devra être fourni), la journée sera facturée dans sa totalité.

LES MINI CAMPS

Les inscriptions devront s'effectuer au bureau de la CDC du Val d'Orne, aucune inscription ne sera prise par téléphone. Elles deviendront définitives lors du versement de l'acompte. Une fois celle-ci versée, **AUCUN remboursement** ne pourra être effectué (quelque soit la raison).

VIE DU CENTRE

Toute personne fréquentant la structure se doit un respect réciproque et peut utiliser le matériel à la seule condition qu'elle le respecte.

• Les sorties

Pour toute participation aux sorties, votre enfant devra être inscrit au moins **3 jours COMPLETS** dans la même semaine.

• Projet éducatif et pédagogique

Les parents peuvent consulter sur place le projet éducatif et pédagogique de la structure.

LA FACTURATION

La facturation sera effectuée à la fin de chaque période et sera à régler au Trésor Public. Nous vous demandons de bien renseigner la case quotient familial afin de vous facturer au plus juste, dans le cas contraire nous serons **CONTRAINS** de facturer au plus cher. Concernant les tickets CAF ou MSA, la directrice peut vous les remplir afin que vous puissiez vous faire rembourser. La CDC est agréée ANCV, vous pourrez donc régler le centre avec des chèques vacances.

La directrice